

Edito



Pierre Dartout

Préfet de la région
Provence-Alpes-
Côte d'Azur



Charles-Henri de
la Faverie du Ché
Préfet maritime de
la Méditerranée

Nous avons été désignés pour coordonner les actions permettant d'atteindre un bon état écologique de la mer Méditerranée, au large de nos côtes françaises. Beau challenge, tant elle recèle de trésors de la nature, pouvant être fragiles et convoités, tout en présentant des atouts considérables pour l'économie locale et nationale.

Depuis la pleine validation par nos soins du plan d'action pour le milieu marin de Méditerranée en avril 2016, nous disposons d'un outil unique, à une telle échelle, pour fédérer et renforcer les efforts entrepris par un nombre considérable d'acteurs.

Cette première lettre d'information vous présente quelques actions phares qui avancent grâce à des partenariats techniques et financiers forts, entre l'État, les collectivités, le monde associatif, les professionnels et usagers.

Vous pouvez compter sur nos équipes pour que cette dynamique soit maintenue et même renforcée dans les prochains mois.

Bonne lecture !

Objectif : une mer propre, vivante et productive

La directive-cadre stratégique pour le milieu marin vise à maintenir ou restaurer un bon fonctionnement des écosystèmes marins, tout en permettant des usages en mer pour les générations futures, dans une logique de développement durable.

Cette directive s'articule avec les autres politiques environnementales : directives (« habitats faune-flore » et « oiseaux », la directive-cadre sur l'eau) et sectorielles (comme la politique commune de la pêche) en lien avec le milieu marin. Elle constitue en outre le pilier environnemental de la Politique Maritime Intégrée de l'Union européenne, matérialisée en France par le chantier d'élaboration du document stratégique de façade



Le plan d'action pour le milieu marin (PAMM) est composé de cinq volets construits de manière itérative. Les trois premiers (définition du bon état écologique, état des lieux et objectifs environnementaux), validés en 2012, doivent être actualisés d'ici fin 2018. Ils seront intégrés dans le document stratégique de façade (voir en fin de lettre).

Les deux autres volets, validés en 2015 et 2016, consistent respectivement en un programme de surveillance (moyens mis en œuvre pour suivre l'évolution de la qualité du milieu marin) et en un programme de mesures (actions publiques à mettre en œuvre en vue de l'atteinte des objectifs environnementaux).



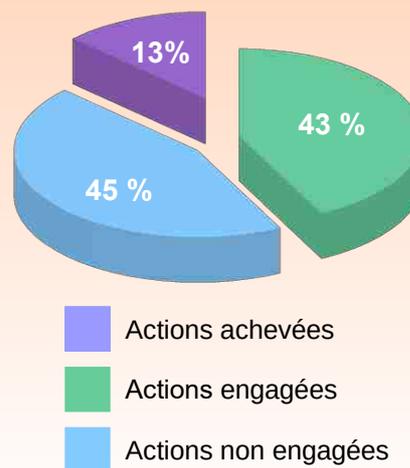
Plan d'action pour le

Le programme de mesures Méditerranée s'active

Pour sa deuxième année de mise en œuvre, le programme de mesures du PAMM avance grâce à l'implication de l'ensemble des acteurs qui portent directement des mesures ou y contribuent. 26 mesures sont de portée nationale et 23 sont spécifiquement conduites en Méditerranée.



En 2018, pour la majorité des mesures du PAMMde la Méditerranée, les travaux sont engagés.



Les canyons exposés à l'ENSM

2017 marque le partenariat entre l'École Nationale Supérieure Maritime et la DIRM pour l'organisation de séminaire sur l'environnement aux étudiants de 3ème année. Cette année, la Comex et l'AFB sont intervenues pour présenter les enjeux des canyons sous-marins.



Une nouvelle ambition pour la restauration écologique

Pour guider les futurs porteurs de projet, une stratégie sur la restauration écologique sera disponible en 2018.

Cette stratégie poursuit trois objectifs fondamentaux :

- Dresser un double état des lieux sur la façade méditerranéenne : les **besoins** en restauration (où peut-on restaurer) et les **outils existants** pour répondre à ce besoin.
- Affirmer le besoin de développer des actions de restauration non plus ponctuelles mais **intégrées** dans des territoires ciblés, au sein de politiques d'actions efficiente, soutenues par des structures de gestion identifiables. Ce sera l'objet de la notion de **schéma territorial de restauration écologique (STERe)**.
- Décliner des priorités territoriales de restauration à mettre en œuvre pour ce premier cycle 2017-2021.

Pour donner aujourd'hui une réalité au STER, le Pôle Mer Méditerranée, en partenariat avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC) et les Régions Occitanie et Provence Alpes Côte d'Azur lance un Appel à projets "Restauration écologique des petits fonds côtiers de Méditerranée et biodiversité".

Le PAMM contribue à l'équipement des ports

Deux mesures nationales visent à améliorer la performance de traitement des eaux dans les aires de carénage et d'améliorer la prévention et la gestion des déchets dans les ports.

En se basant sur une étude de recensement de ces équipements dans les ports méditerranéens de 2015 et en s'appuyant sur les experts et partenaires des territoires, quatre ports ont reçu une aide financière pour améliorer leurs équipements et ainsi viser la certification « Port Propre ».

Ports	Équipement	Financeurs
Sainte-Maxime	Aménagement d'un point propre	DIRM, CR PACA, ADEME
Sausset-les-Pins	Rénovation des aires techniques	DIRM, CR PACA, CD13, AERMC
Port-Leucate	Aménagement d'un point propre	DIRM, CR OCCITANIE
Navy Services	Aménagement d'un point propre	DIRM

Le guide génie écologique va sortir

Un guide technique est en cours d'écriture et sera édité en 2018. Un colloque de type DRIVER sera organisé pour recueillir toutes les expériences sur le sujet.

Un nouveau portail halieutique sur Medtrix

Les données numériques et cartographiques sur les arrêtés de pêche et de réglementation seront bientôt disponibles en ligne via la plateforme MEDTRIX.

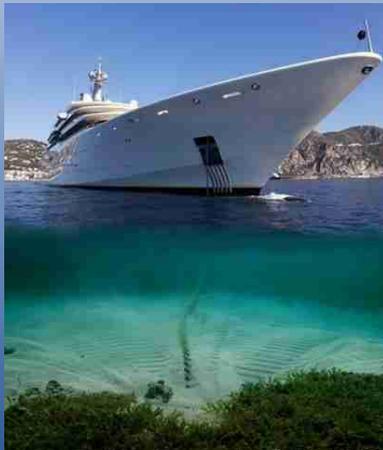
milieu marin Méditerranée

Les sites de plongée sous-marine et de mouillage de plaisance auront leur stratégie

La gestion du mouillage des navires de plaisance fera l'objet d'une stratégie mouillage en cours.

La première étape des travaux a consisté à faire un état des lieux du mouillage de plaisance afin d'identifier sur l'ensemble de la façade, les sites présentant un enjeu environnemental vis-à-vis de la fréquentation des navires de plaisance. Cet état des lieux a été produit sur la base des données disponibles via Medtrix (données des habitats sensibles notamment les herbiers de posidonie et le coralligène et au travers de réunions regroupant les services de l'État concernés (Prémar, DIRM, DREAL, DDTM), les établissements publics (AERMC et AFB). L'ensemble des gestionnaires d'AMP de la façade ont été consultés afin d'intégrer au mieux leur connaissance de terrain.

La seconde étape conduira à de nouvelles réunions par région/département visant à préciser, pour chacun des sites identifiés à enjeux, les réponses possibles à apporter (réglementation, mise en place de zone de mouillages, etc.), les maîtres d'ouvrage pressentis, les financements mobilisables.



Un état des connaissances sur les activités de plongée subaquatique sur la façade méditerranéenne a été réalisé, élaboré sur la base des données existantes, d'entretiens et de questionnaires à destination des gestionnaires d'espaces marins et des structures de plongée.

La première étape a dressé un état des connaissances précisant le bilan de la pratique de ces activités de plongée subaquatiques en façade, décrivant un bilan des connaissances sur les impacts de ces activités, et proposant une classification et une priorisation des sites.

A partir de cet état des connaissances et suite à la concertation, des enjeux de gestion ont été identifiés, amenant à la formulation d'objectifs relatifs à :

- la connaissance,
- l'état de conservation des sites de plongée,
- la sensibilisation des pratiquants des activités et la communication élargie vers le monde de la plongée,
- la gouvernance et cohabitation des différents usages et
- l'innovation, ingénierie écologique associée au secteur de la plongée.



Pour ces cinq objectifs, des sous-objectifs ont été définis, accompagné d'un plan d'action qui se veut réaliste. Des actions ont été identifiées comme prioritaires à court terme et sont plus particulièrement détaillées dans la stratégie.

[ENSEMBLE POUR LA PROTECTION DE LA MÉDITERRANÉE ET DE SON LITTORAL]

Renforcée en 2017, la nouvelle campagne Ecogestes Méditerranée est aujourd'hui à l'échelle des trois régions françaises de Méditerranée, permettant de donner une identité forte aux actions régionales déjà menées.

24 structures d'éducation à l'environnement et gestionnaires de milieux, ambassadeurs de la campagne, iront pendant tout l'été à la rencontre des plaisanciers et professionnels du nautisme pour les inciter à améliorer leurs pratiques. Tri des déchets, ancrage respectueux, produits d'entretien écolabellisés, récupération des eaux usées sont autant de thématiques qui seront abordées avec le plaisancier qui souhaite participer à l'animation et s'engager.



Jamila POYDENOT
Chargée de projets et développement
CPIE des Iles de Lérins et Pays d'Azur

L'année 2017 était une étape très importante dans le déploiement de la campagne Ecogestes Méditerranée à l'échelle de la façade. C'était aussi une année très intense en travaux pour nos trois CPIE coordinateurs qui ont su mutualiser leurs compétences et savoir faire pour mettre le cap sur l'harmonisation des campagnes. Nous avons mis de l'énergie pour partager les outils, les méthodes, former les ambassadeurs pour que la campagne soit prête pour la saison estivale. Pour 2018 notre feuille de route sera axée sur la communication avec la création d'un nouveau site internet et l'organisation d'une journée d'échange qui regroupera les 23 structures intervenantes et nos partenaires, au mois de mars, tout en poursuivant l'amélioration de nos outils existants. Encore une année dynamique en perspective !



Pascal CELESTIN
Directeur de l'association nationale des moniteurs de plongée

Au-delà des méthodes, enjeux et outils, l'objectif essentiel lors de la définition de cette stratégie de gestion durable a été de concilier la diversité des intérêts particuliers et l'intérêt général, environnemental et socio-économique. Cette volonté s'est concrétisée par une large concertation, une pluralité de partenaires et des méthodes collaboratives. L'ANMP souhaite que la mise en œuvre des outils qui seront mis à disposition conserve cet esprit ainsi que la volonté d'agir pour notre bien commun, la Mer... et son « bon état écologique »

La liste des ASPIM s'étend

Le parc national des Calanques sera présenté à la prochaine conférence des parties de la Convention de Barcelone pour rejoindre la liste des ASPIM (Aires Spécialement Protégées d'Intérêt Méditerranéen) de Méditerranée.

Le guide IUCN s'exporte

L'Agence Française pour la Biodiversité profite de toutes occasions et événements pour faire la promotion de ce guide (Atelier technique de façade, forum MEDPAN, lettres des gestionnaires, etc.)

Le guide est téléchargeable au lien suivant : <https://portals.iucn.org/library/sites/library/files/documents/2013-008-Fr.pdf>



Zoom sur le document stratégique de façade : travaux en cours

Le document stratégique de façade (DSF) est l'outil de transposition de deux directives européennes : celle établissant un cadre pour la planification de l'espace maritime et la directive cadre pour le milieu marin. En ce sens, une fois élaboré, il intégrera le PAMM « deuxième cycle ». Il décline en outre la stratégie nationale pour la mer et le littoral publiée par décret en février 2017 et confirmée au cours du dernier Comité interministériel de la mer. Sa finalité, outre la préservation du milieu marin, est le développement durable des activités maritimes.

Il est composé de quatre parties :

- une situation de l'existant ;
- des objectifs stratégiques et des indicateurs associés ;
- des modalités d'évaluation de mise en œuvre ;
- un plan d'action.

Les deux premières parties, appelées « stratégie de façade maritime », doivent être préparées à l'été 2018 avant l'ouverture des consultations réglementaires durant l'automne 2018 et leur adoption en mars 2019.

Des ateliers se sont tenus au printemps 2017 avec les membres du Conseil maritime de façade pour définir les enjeux principaux, de nouveaux ateliers se tiendront au premier semestre 2018 afin de faire émerger les objectifs stratégiques.



L'état des lieux est le fruit du croisement de nombreux travaux notamment ceux du projet Littoral 21, ceux menés dans les instances régionales comme l'AMCRE en PACA, le Parlement de la Mer en Occitanie, etc.

Coordination : préfets coordonnateurs

Secrétariat technique: Direction Interrégionale de la mer Méditerranée

Comité technique

AERMC

AFB

CEREMA

Conseil régional PACA

Conseil régional Occitanie

DREALs

DDTMs

IFREMER

PREMAR

PREFECTURE Région PACA

OEC

SHOM



Quelques dates

Ateliers DSF en lien avec les acteurs / instances de concertation :

Marseille – 6 février 2018

Montpellier – 16 février 2018

Corte – 8 mars 2018

Ateliers DSF en lien avec le grand public :

Sète - 15 février 2018

Marseille - jeudi 22 février 2018

Bastia - mercredi 7 mars 2018

Perpignan - 15 mars 2018

Atelier stratégie plongée : 8 février 2018

Ateliers thématiques (concertation éolien flottant) :

- pêche et aquaculture : XX mars 2018 – Montpellier

- autres activités : 20 mars 2018 – Marseille

- filière éolien flottant : 27 mars 2018 – Montpellier

- environnement : 5 avril 2018 - Marseille

Commission spécialisée "éolien flottant" : 24 mai 2018 - Montpellier

Concertation préalable avec le public

Parallèlement aux travaux avec les acteurs, le DSF fait l'objet d'une concertation préalable avec le public.

Elle a lieu pendant du 26 janvier au 27 mars 2018.

La mise en place d'une plateforme participative sur Internet (www.merlittoral2030.gouv.fr) permettant au public de s'informer sur les enjeux, de déposer ses commentaires sur la vision d'avenir proposée, de les partager et d'échanger avec les autres contributeurs.

Planification de l'éolien en mer

Le chantier d'élaboration du DSF intègre une composante essentielle de planification spatiale des activités maritimes. Comme suite aux engagements nationaux issus du dernier CIMER, notre façade est engagée dans un processus d'identification de zones à potentiel pour le développement de l'éolien flottant à une échelle commerciale.

L'ensemble des acteurs maritimes et littoraux sont associés aux travaux de concertation afin d'aboutir au début de l'été à un zonage pouvant donner lieu à des appels d'offre dès 2019 en fonction des dispositions de la future programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE).

Pour en savoir plus

Site internet DIRM : <http://www.dirm.mediterranee.developpement-durable.gouv.fr/plan-d-action-pour-le-milieu-marin-r124.html>

Contact : Marion BRICHET – marion.brichet@developpement-durable.gouv.fr

Conception et réalisation : **DIRM Méditerranée** – Février 2018 - Marion Brichet et Franck Frédefon

Crédits photos :

Poissons sur herbiers de posidonie © Jean-Georges Harmelin

Harmelin

Corail blanc observé dans les têtes de canyons en Méditerranée © Agence des aires marines protégées

Goeland leucophee © Pierre Yves Le Préau

L'amphithéâtre à l'ENSM © F Frédefon

Yatch mouillé sur la posidonie © Agence des aires marines protégées

Plongeur sur coraux noirs © Andromène

Atelier DSF en Occitanie © F Frédefon